



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s

SPS C.P Aix-Luynes



Violente Agression

Ce jour, le 13/07/2023 une agression envers nos collègues a ENCORE eu lieu ! Celle-ci s'est déroulée lors de la descente promenade, en effet, la personne placée sous main de justice s'est vue refuser la promenade puisqu'elle n'avait pas sa carte de circulation qui est obligatoire comme le prévoit le règlement.

Après la descente des autres détenus et avoir isolé le protagoniste qui ne voulait rien entendre malgré de multiples injonctions, celui-ci s'est mis à courir sur la coursive. La surveillante l'a alors saisi par le bras afin de tenter de le réintégrer en cellule. C'est à ce moment que notre bambin se mis à ruer de coups la surveillante qui tentait de le raisonner, les deux autres collègues se sont donc interposés avant qu'il ne bouscule la deuxième surveillante qui elle a été projetée au sol.

Le collègue masculin s'est donc « roulé au sol » avec la personne détenue ainsi qu'avec la première collègue qui a été victime de coups au visage, au corps et a eu les cheveux tirés. Devant la violence de la personne détenue, les agents ont dû se défendre comme ils le pouvaient en attendant l'arrivée des renforts.

Une fois maîtrisé, il a continué à se débattre, insulter et menacer les agents.

Suite à sa mise en prévention qui ne l'a pas le moins du monde arrêté dans son élan de violence, celui-ci a continué au quartier disciplinaire de refuser les injonctions. Les agents devront donc utiliser la force afin de procéder aux mesures de sécurité. Il sera découvert sur lui 3,75 grammes de matière s'apparentant à des produits stupéfiants.

Notre organisation syndicale s'étonne des modalités d'escorte 1 au vu de son palmarès bien chargé (évasion, trouble à l'ordre public, violence...)

Depuis son arrivé au CP le 12 mai 2022 suite à une évasion, 15 CRI ont été rédigés à son encontre dont 5 pour violences verbales envers personnels, 4 pour refus de se soumettre aux ordres donnés, 4 pour violence physique entre personnes détenues, etc.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s, exige une Sanction' Maximal en commission de discipline assorti d'un transfert (MOS) à l'issue de sa sanction disciplinaire.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s, exige une comparution immédiate.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s, souhaite un prompt rétablissement aux agents victimes de cette agression.

Le comité syndical.
Aix-Luynes le 13 Juillet 2023.

INDÉPENDANT, AUTONOME ET 100% SUREVEILLANT(E)S